

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 6 septembre 2016, à 19 h 30, à la salle commune située au 96B, route 243 (Église United Church), Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Heidi Bédard, *g.m.a.*, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte.

217-09-2016 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 6 septembre 2016 – 19 h 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 8 août 2016
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus
 - 5.2. Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
 - 5.3. Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.4. Adoption règlement modifiant le code d'éthique des élus municipaux
 - 5.5. Avis de motion - code d'éthique des employés municipaux
 - 5.6. Présentation du code d'éthique des employés municipaux
 - 5.7. Renouvellement d'assurances – MMQ
 - 5.8. Avis de motion - Règlement dépenses élus
 - 5.9. Demande d'aide financière 50^e AFEAS

5.10. Demande d'aide financière et invitation – The St-Francis Valley Plowmen's Association

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1. Affichage du poste de directeur du service des incendies
- 6.2. Embauche d'un nouveau pompier et premier répondant
- 6.3. Embauche de premiers répondants
- 6.4. Entente incendie Saint-Lucien
- 6.5. Rapport d'étude incendie de Saint-Lucien
- 6.6. Offre de services – Prévention incendie

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1. Prise d'entente avec M. Oscar Forcier – arbres dans les emprises de chemins
- 7.2. Demande de travaux municipaux – rue de l'Église
- 7.3. Demande de travaux municipaux – coin rue Hamel et Therrien
- 7.4. Demande de travaux municipaux – rue Jean-Jacques
- 7.5. Demande de travaux municipaux –rue Hamel
- 7.6. Demande de travaux municipaux – rechargement rue Therrien
- 7.7. Demande de travaux municipaux – domaine Descôteaux
- 7.8. Toiture de l'hôtel de ville
- 7.9. Déneigement des trottoirs – Avis de motion

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1. Rapport mensuel d'enfouissement vs recyclage
- 8.2. Collecte de feuilles mortes

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1. Demande d'avis préliminaire – modification au zonage
- 9.2. Demande de dérogation mineure – 108, rue Dionne
- 9.3. Service d'inspection en bâtiments

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1. Frais de non-résident
- 10.2. Frais d'électricité au terrain de balle

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

218-09-2016 3.1 PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2016

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance du 8 août 2016.

Adoptée.

4 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

219-09-2016 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR AOÛT 2016

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de août 2016, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	301 575,63 \$
Taxes	229 254,88 \$
Protection incendie	3 831,08 \$
Permis et dérogation	1 030,00 \$
TPS	31 728,34 \$
TVQ	32 005,86 \$
Imposition carrières et sablières	2 019,92 \$
Dons des organismes et particuliers – bandes de patinoire	450,00 \$
Permis – Marché public	5,00 \$
Autres revenus	1 250,55 \$
Dépenses	166 027,11 \$
Rémunération régulière	19 813,73 \$
Rémunération incendie	5 614,60 \$
Factures déjà payées	16 110,93 \$
Factures à payer	124 487,85 \$

Adoptée.

5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

5.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE D'AOÛT 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du Conseil le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois d'août. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

220-09-2016

**5.4 RÈGLEMENT N° 591-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 591
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT l'ajout du nouvel article 7.1 à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 août 2016 par le conseiller M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 9 août 2016 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^e jour après la publication de cet avis public;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le règlement n° 591-1, dont le contenu est énoncé ci-après :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

RÈGLEMENT N° 591-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 591 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU	l'ajout du nouvel article 7.1 à la <i>Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale</i> (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ;
ATTENDU QUE	la <i>Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale</i> exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;
ATTENDU QU'	avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 août 2016 par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN ;
ATTENDU QU'	un avis public a été publié le 9 août 2016 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7 ^e jour après la publication de cet avis public;
ATTENDU QUE	les formalités prévues à la <i>Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale</i> (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;
ATTENDU QU'	une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyé par la conseillère MME SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement n° 591-1 soit adopté:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

De modifier l'article 3.3 Discretion et Confidentialité par :

3.3 Discretion et confidentialité

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement modifie le règlement n° 591.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 6 septembre 2016.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Heidi Bédard, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Adoptée.

5.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par M. SIMON LAUZIÈRE pour l'adoption prochaine du règlement n° 576-1 modifiant le règlement n°576 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

5.6 PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 576-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 576 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

M. SIMON LAUZIÈRE fait la présentation du projet de règlement n° 576-1 modifiant le règlement n° 576 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est jointe en annexe au présent avis.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

<u>PROJET RÈGLEMENT 576-1</u> <u>PROJET REGLEMENT RELATIF AU CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES</u> <u>MUNICIPAUX</u>

ATTENDU	l'ajout du nouvel article 7.1 à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ;
ATTENDU QUE	la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;
ATTENDU QU'	avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 août 2016 par le conseiller ;
ATTENDU QU'	un avis public a été publié le _____ par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7 ^e jour après la publication de cet avis public;
ATTENDU QUE	les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;
ATTENDU QU'	une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller [REDACTÉ]
Appuyé par le conseiller [REDACTÉ]
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 PREAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

De modifier la règle 3 de la section *Les obligations particulières* décrite à l'annexe A dudit règlement par :

RÈGLE 3 – LA DISCRÉTION ET LA CONFIDENTIALITÉ

Un employé ne doit pas sciemment utiliser, communiquer ou tenter d'utiliser ou de communiquer un renseignement obtenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui n'est généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou, de manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

L'employé doit prendre toute mesure raisonnable pour assurer la protection d'une information confidentielle, notamment, lors d'une communication électronique.

En cas de doute, l'employé doit s'adresser au responsable de l'application de la *Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* pour s'assurer du caractère public ou confidentiel d'une information.

ARTICLE 3- ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement modifie le règlement n° 576.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce septembre 2016.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Heidi Bédard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

221-09-2016 5.7 RENOUELEMENT D'ASSURANCE - MMQ

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soient approuvées les conditions de renouvellement d'assurance décrites dans la soumission de la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût total de 26 490 \$ taxes incluses pour la période du 21 novembre 2016 au 21 novembre 2017.

Adoptée.

5.8 AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par M. SIMON LAUZIÈRE à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement établissant un tarif

applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey sera adopté à une séance ultérieure.

Le règlement aura pour but de supprimer l'article 6b) puisqu'il entre en conflit avec un paragraphe de l'article 5.

222-09-2016 5.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 50^e AFEAS

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde une aide financière au montant de 150 \$ à l'AEAS dans le cadre du brunch qui aura lieu pour le 50^e anniversaire le 13 novembre prochain au Centre Eugène-Caillé.

Adoptée.

223-09-2016 5.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – THE ST FRANCIS VALLEY PLOWMEN'S ASSOCIATION

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyé par M. ÉRIC PROVENCHER
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde une aide financière au montant de 100 \$ à St Francis Valley Plowmen's Association dans le cadre du concours des labours qui aura lieu le 24 septembre prochain à Durham Sud.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

224-09-2016 6.1 AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par M. ÉRIC PROVENCHER
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil municipal entérine la décision d'affichage du poste de directeur du Service des incendies effectué par la directrice générale et secrétaire-trésorière le 1^{er} septembre 2016.

Adoptée.

225-09-2016 6.2 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. Mathieu Léveillé Ainslie soit engagé à titre de pompier à temps partiel pour le Service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

226-09-2016 6.3 EMBAUCHE DE PREMIERS RÉPONDANTS

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Mmes Chantal Parent, Carine Desgroseilliers et M. Alexander Lessard soient embauchés à titre de premiers répondants pour le Service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

227-09-2016 6.4 ENTENTE INCENDIE SAINT-LUCIEN

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'entente incendie soit soumis à la Municipalité de Saint-Lucien.

Adoptée.

228-09-2016 6.5 RAPPORT D'ÉTUDE INCENDIE DE SAINT-LUCIEN

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey informe la Municipalité de Saint-Lucien qu'elle ne souhaite pas aller de l'avant avec le rapport d'étude incendie de Saint-Lucien.

Adoptée.

229-09-2016 6.6 OFFRE DE SERVICES – PRÉVENTION INCENDIE

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte l'offre de services en prévention incendie présenter par la firme GPI au coût de 7 000 \$ taxes en sus.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLICS

230-09-2016 7.1 PRISE D'ENTENTE AVEC M. OSCAR FORCIER – EMPRISES DE CHEMINS

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey prenne entente avec M. Oscar Forcier concernant la prise en charge par la Municipalité, au besoin, de l'entretien des emprises de chemins dans les domaines Forcier et Francoeur.

Adoptée.

231-09-2016 7.2 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE DE L'ÉGLISE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'effectuer la réfection du trottoir sur la rue de l'Église sur une longueur approximative de 16 mètres et un coût approximatif de 2 300 \$ taxes en sus.

Adoptée.

232-09-2016 7.3 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – COIN RUE HAMEL ET RUE THERRIEN

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'effectuer les travaux d'enlèvement de la végétation dans le fossé situé dans l'emprise de la rue Hamel et Therrien.

Que les travaux de nettoyage demandés et situés dans le fossé entre les deux propriétés soient pris en charge par les propriétaires.

Adoptée.

233-09-2016 7.4 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE JEAN-JACQUES

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'effectuer les travaux consistant à nettoyer le fossé existant sur la rue Jean-Jacques pour enlever l'accumulation de sédiments sur une longueur approximative de 100 mètres et d'un coût approximatif de 300 \$ taxes en sus.

Adoptée.

234-09-2016 7.5 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – TRAVAUX RUE HAMEL

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'effectuer les travaux consistant à enlever l'asphalte et le remplacer par du Mg20b sur la rue Hamel, entre la 2^e et 3^e avenue, sur une longueur approximative de 52 mètres et un coût approximatif de 800 \$ taxes en sus.

Adoptée.

235-09-2016 7.6 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – TRAVAUX RUE THERRIEN

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'effectuer les travaux consistant à continuer le rechargement sur la rue Therrien entre les rues Hamel et Lamoureux, pour une quantité approximative de 5 voyages et d'un coût approximatif de 2 000 \$.

Adoptée.

236-09-2016 7.7 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – DOMAINE DESCÔTEAUX

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'effectuer les travaux consistant à nettoyer et reprofiler le fossé sur une partie des rues Éric et Cartier.

D'effectuer les travaux de remplacement de drain de la rue Éric.

Que les travaux de nettoyage demandés et situés dans le fossé entre les deux propriétés soient pris en charge par les propriétaires.

Adoptée.

237-09-2016 7.8 TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'effectuer les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville au coût approximatif de 11 000 \$ taxes en sus.

Adoptée.

7.9 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par MME SUZANNE DANDURAND à l'effet qu'un règlement concernant les opérations de déneigement des trottoirs et abrogeant le règlement n° 604 sera adopté à une séance ultérieure.

Le but de ce règlement est d'autoriser un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuses à neige sur tout ou partie d'un chemin.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

Aucun rapport n'est présenté.

238-09-2016 8.2 COLLECTE DE FEUILLES MORTES

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une collecte soit organisée sur une période d'un mois vers le mois de novembre.

Que quatre points de dépôt soient créés à différents endroits dans la Municipalité.

Que les sacs de feuilles soient ramassés à toutes les semaines au point de dépôt.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

239-09-2016 9.1 DEMANDE D'AVIS PRÉLIMINAIRE – MODIFICATION AU ZONAGE

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey demande un avis au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité concernant le projet du 638, route 255.

Que le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey demande un avis concernant la conformité du projet selon le schéma à la MRC de Drummond.

Adoptée.

240-09-2016 9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 108, RUE DIONNE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à reconnaître le positionnement de bâtisses, sur un terrain situé en zone ID-4. Les éléments dérogatoires à la réglementation concernent la marge avant gauche du garage attaché (rue Liboiron) et la marge de recul avant de la remise (rue Liboiron).

CONSIDÉRANT QUE dans cette zone, la norme d'implantation (zone de recul avant) exigée dans le règlement de zonage pour la remise et le bâtiment principal est de 9 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée porte sur la marche avant de 4,38 mètres pour la remise et de 4,34 mètres pour le garage attaché;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'où provient la demande de dérogation n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU établissent qu'il n'est pas pertinent d'exiger des mesures d'atténuation pour cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité est favorable à cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 108, rue Dionne permettant une marge avant de 4,38 mètres pour la remise et de 4,34 mètres pour le garage attaché.

Adoptée.

241-09-2016 9.3 SERVICE D'INSPECTION EN BÂTIMENTS

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal demande à l'inspectrice en bâtiments de desservir la population de Saint-Félix-de-Kingsey une deuxième journée par semaine, soit du 1^{er} avril au 30 novembre de chaque année.

Que la mairesse, Mme Thérèse Francoeur et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey le contrat modifié avec le Service d'inspection en bâtiments de Inspection Centre-du-Québec.

Adoptée.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

242-09-2016 10.1 FRAIS DE NON-RÉSIDENT

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier le dernier paragraphe de l'article 3 de la Politique de remboursement des frais de non-résident pour les activités de loisirs par le suivant :

« Le remboursement sera fait le plus rapidement possible après la réception de la demande de remboursement. »

Que cette modification soit effective dès le 7 septembre 2016.

Adoptée.

243-09-2016 10.2 FRAIS D'ÉLECTRICITÉ AU TERRAIN DE BALLE

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De facturer, au propriétaire de la cantine, un montant de 50 \$ par évènement (tournois de balle, fêtes communautaires, etc.) auquel il participera.

Qu'une facture unique lui soit transmise à la fin de chacune des saisons pour l'ensemble des activités.

Adoptée.

11. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est apporté.

12. RAPPORT DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

244-09-2016 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21 h 50.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière